AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1243
FR0013018124-FS0549

15 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

NICOX SA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 juin 2017, la société HBM Healthcare Investments (Cayman) Ltd.[1] (Governers Square, Suite #4-212-2, 23 Lime Tree Bay Avenue, West Bay, Grand Cayman, Iles Caïmans) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 8 juin 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NICOX SA et détenir, à cette date et à ce jour, 1 260 000 actions NICOX SA représentant autant de droits de vote, soit 4,91% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions NICOX SA[3].

[1] Contrôlée par la société HBM Healthcare Investments Ltd (cotée sur le Swiss Stock Exchange).
[2] Sur la base d'un capital composé de 25 669 338 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqués de la société NICOX SA en date du 31 mai 2017 et du 8 juin 2017